

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

N°: **DEL2025-02-07**

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	24
Votants :	31

Date du Conseil
municipal

5 février 2025

Reçu à la Sous-
Préfecture de
Saint-Nazaire le

11 FEV. 2025

Publié le :

12 FEV. 2025

Certifié exact,
Le Maire

Jean-Claude
PELLETEUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du conseil - avenue Flornoy sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Date de convocation du : 30 janvier 2025

Présents : M. PELLETEUR Jean-Claude - Mme MARTIN Frédérique - M. SIGUIER Romain - Mme LE PAPE Dominique - M. DONNE Antoine - Mme DESSAUVAGES Nicole - M. GILLET Dominique - Mme LOILLIEUX Arlette - M. GUGLIELMI Anthony - Mme TESSON Elisabeth - M. ALLANIC Jean-Paul - M. BEAUREPAIRE Christian - M. CAZIN Fabien - M. DAGUIZE Christophe - Mme GUINCHE Laëtitia - Mme JARDIN Isabelle - M. MORVAN Frédéric - Mme PRUKOP Christine - M. RAHER Rémi - Mme DIVOUX Marilyn - M. NICOSIA Michaël - Mme ROBERT Josiane - Mme FALOURD Nadine - Mme FRAUX Valérie.

Pouvoirs :

Mme BOUYER Josiane a donné pouvoir à M. DAGUIZE Christophe
Mme CHUPIN Michelle a donné pouvoir à M. CAZIN Fabien
M. DOUCHIN Alexandre a donné pouvoir à Mme TESSON Elisabeth
M. DUPONT-BELOEIL Patrick a donné pouvoir à M. ALLANIC Jean-Paul
Mme GARRIDO Hélène a donné pouvoir à Mme LOILLIEUX Arlette
Mme LABBEY Fabienne a donné pouvoir à Mme GUINCHE Laëtitia
Mme LE FLEM Isabelle a donné pouvoir à Mme JARDIN Isabelle

Absent(s) :

M. BELLINOT Robert.

Excusé(s) :

Mme MANENT Aline-Florence -Mme BOUYER Josiane - Mme CHUPIN Michelle
- M. DOUCHIN Alexandre - M. DUPONT-BELOEIL Patrick - Mme GARRIDO
Hélène - Mme LABBEY Fabienne - Mme LE FLEM Isabelle.

Secrétaire de Séance : Anthony GUGLIELMI

RECENSEMENT DE LA POPULATION - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR L'ENQUETE FAMILLES

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, Adjointe

EXPOSE :

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité confie aux Communes la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement de la population. En contrepartie la Commune perçoit de l'Etat une dotation forfaitaire. La collecte des informations est organisée et contrôlée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Pour les Communes de plus de 10 000 habitants, une enquête par sondage est effectuée chaque année, au cours du premier trimestre.

Afin de mener à bien cette mission, un coordonnateur titulaire est nommé parmi le personnel permanent municipal. De plus, le recrutement de trois agents recenseurs s'avère nécessaire chaque année.

Par délibération n°23.12.26 du 13 décembre 2023, les conditions de rémunération des agents recenseurs avaient été fixées.

Tous les dix ans environ, l'INSEE associe au recensement de la population une enquête spécifique pour mieux comprendre la diversité des situations, les trajectoires, et les modes de vie des familles. Cette enquête est réalisée dans environ 1 500 Communes participant au recensement en 2025, dans des zones géographiques tirées au sort. 625 logements de la Ville de Pornichet étant concernés, il est proposé d'attribuer une rémunération d'1€ par bulletin « enquête familles » aux agents recenseurs. En parallèle, une dotation sera versée par l'Etat à la Ville.

DELIBERATION :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu la délibération 23.12.26 du 13 décembre 2023 relative au recensement de la population et portant modifications de l'autorisation de recruter et de rémunérer les agents recenseurs,
Vu l'avis favorable de la commission finances et affaires générales du 29 janvier 2025,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Emet un avis favorable à l'attribution d'une rémunération d'1€ par bulletin « enquête familles » aux agents recenseurs.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de fonctionnement de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR



Le Secrétaire de séance,
Anthony GUGLIELMI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'appelation télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL2025_02_07**
Objet : **RECENSEMENT DE LA POPULATION - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR L'ENQUETE FAMILLES**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-02-05 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 4.1.8 - autres délibérations générales (temps de travail, frais de déplacement, action sociale...)
Identifiant unique : 044-214401325-20250205-DEL2025_02_07-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20250205-DEL2025_02_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	962 o
Document principal (Délibération) Nom original : 7. Recensement_enquetes familles.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20250205-DEL2025_02_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	140.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2025 à 16h31min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2025 à 16h31min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2025 à 16h33min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2025 à 16h33min43s	Reçu par le MI le 2025-02-11